

<https://www.fakirpresse.info/fiches>



Fichés \$

- Le Journal - Dossiers -



Date de mise en ligne : vendredi 1er juin 2018

Copyright © Journal Fakir - Tous droits réservés

C'est un concept à la mode. Emmanuel Macron en avait plein la bouche pendant la campagne, il l'a infusé à l'Elysée : la bienveillance.

Faire assaut d'amabilités. Ne pas contrarier.

Mais peut-être n'en avait-on pas saisi la portée : c'est avant tout à l'égard des multinationales qu'elle prévaut, cette bienveillance...

Inaugurant une fresque sur un site de Sanofi, en septembre dernier, Christophe Castaner, porte-parole du gouvernement, se faisait aussi le porte-parole du géant pharmaceutique : « *Il ne faut pas critiquer des entreprises qui réussissent* », prévenait-il.

Interrogé sur la Dépakine, et sur sa visite lui aussi chez Sanofi, à l'initiative du lobby patronal le Cercle de l'Industrie, le Premier ministre Édouard Philippe répliquait, droit dans ses bottes : « *Il n'est pas normal de dénigrer une entreprise française qui fonctionne bien.* »

Bruno Le Maire, le ministre de l'économie, lui, défendait la même ligne, en moins arrogant : « *Je rappelle que c'est une entreprise qui représente 27 000 salariés dans notre pays.* »

D'où notre interrogation : à partir de combien de victimes, physiques ou morales, de combien de milliards évaporés peut-on critiquer une grande firme française ?

Total et ses usines qui explosent

Les magistrats de la cour d'appel de Paris ont-ils été irresponsables, ce 31 octobre dernier ?

Car condamner Serge Biechlin (à 15 mois de prison et 45 000 euros d'amende), ancien directeur de l'usine AZF, et la filiale Grande

Paroisse (à 225 000 euros, soit le tarif maximal), c'est condamner (et critiquer), aussi, la maison mère Total, ce phare de notre industrie.

Pour mémoire, en septembre 2001, une explosion meurtrière touchait le site AZF de Toulouse.

Trente et un morts, huit mille blessés. Seize ans plus tard, la justice a donc considéré que tout ce petit monde était bien coupable de « *négligences* », de « *fautes caractérisées* » ayant rendu la catastrophe possible. Les milliers de victimes avaient décrit « *un sentiment d'apocalypse* ». Pour le baume au cœur, elles pourront toujours penser aux 145 milliards de chiffre d'affaires réalisés par Total en 2016.

Lafarge et ses partenaires terroristes

Business is business, et qu'importe Daesh.

Pour continuer à couler du béton tranquillement en Syrie, Lafarge s'est montré financièrement très généreux avec le groupe armé, comme l'a confirmé un tout récent rapport du Service national de douane judiciaire : l'usine syrienne de Lafarge a « *effectué des paiements aux groupes djihadistes* », et la direction française du groupe « *a validé ces remises de fonds en produisant de fausses pièces comptables* ». Ce qui s'apparente au financement d'une entreprise terroriste.

Fin septembre, lors de l'examen du projet de loi sur la sécurité intérieure, le groupe France insoumise propose donc un « *amendement Lafarge* » : que l'état puisse confisquer « *tout ou partie* » des biens d'une société en cas de « *financement direct ou indirect de la commission d'actes terroristes* ».

L'amendement est rejeté par la majorité En Marche.

Ce 26 septembre, il est même un député LREM, Pacôme Rupin, pour défendre les grandes boîtes prises la main

dans le sac : « *Dois-je rappeler tout de même que relativement peu de matériel a été utilisé pour commettre les derniers attentats ?* »

Ah ben si ça coûtait pas cher, alors...



Alstom et ses déraillements

« *Je ne vous souhaite qu'une seule chose, cher François Ruffin, c'est d'être aussi compétent que Henri Poupart Lafarge, qui a augmenté de 40% le chiffre d'affaires de Alstom en cinq ans.* » Il a raison, Bruno Le Maire, quand il répond, ce 4 octobre, à notre rédac' chef : pourquoi donc aller chercher des poux aux dirigeants d'Alstom ? Bon, certes : le fleuron des transports ferroviaires a été dépecé. Méthodiquement. S'y mêlent erreurs stratégiques, voracité des actionnaires, argent public dépensé sans contrôle, et une amende de 772 millions de dollars infligée par les états Unis en 2015. La bête était prête à être dévorée, d'abord par General Electric, puis par l'allemand Siemens, pour ce qu'il en restait, en septembre dernier. C'est ainsi tout un tissu industriel de sous-traitants qu'on déchire, partout en France. Mais il a laissé parler son coeur, notre ministre de l'économie. Au point de s'embrouiller un peu dans les calculs : le chiffre d'affaires d'Alstom a perdu 65% en cinq ans, passant de 20 à 7 milliards d'euros. L'émotion, sans doute.

Société générale et ses p'tits coins d'paradis

Entre mille autres turpitudes qui alimentent la chronique depuis trente ans, la Société Générale fait face, en ce printemps 2016, aux révélations des Panama Papers : la banque a fait pousser comme des champignons, via des filiales et prête-noms, près d'un millier de sociétés dans les paradis fiscaux. Dès le lendemain des révélations, le Parquet national financier ouvre une enquête préliminaire pour blanchiment de fraude fiscale aggravée. Le siège de la société est perquisitionné. Depuis ? On attend. Le bureau du Sénat a lui refusé de saisir la justice pour faux témoignage, suite au passage en 2012 devant sa commission d'enquête de Frédéric Oudéa, directeur de la boîte. Il avait alors affirmé que non non, juré craché, la banque ne trempait plus dans ce genre d'embrouilles. Bienvenue, quand tu nous tiens...